



COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 JANVIER 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Pierre Montreuil, vice-président et conseiller municipal
M. Dominique Martel, citoyen membre
M. Marc Montembeault, citoyen membre

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
M. Éric Angers, chef de division des immeubles – Gestion des eaux et des
immeubles (14 h 49 à 16 h 20)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (départ : 16 h 12)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (arrivée : 14 h 49)
M. Marc-André Hould, attaché politique
Mme Émilie Joly, chargée de programmes, Fondation Trois-Rivières durable
(14 h 30 à 15 h 15)
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior – cabinet du maire
(arrivée : 15 h 18)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique (14 h 53 à 15 h 03)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

La réunion débute à 14 h 47. M. Dany Carpentier souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et explique que le Comité est issu de la fusion du Comité Assurer un environnement sain et propre et du Comité Assurer la gestion des eaux.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

Les membres du Comité consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Dany Carpentier demande que le point 8 « Affaires diverses » soit modifié pour « Suivi de dossiers » et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 12 octobre 2022 et du 8 novembre 2022

Aucune modification n'est apportée aux procès-verbaux des réunions du 12 octobre 2022 et du 8 novembre 2022. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

5. Présentation des projets retenus pour le Programme d'économie durable

Le Programme d'économie durable est présenté aux membres du Comité, et Mme Émilie Joly explique que le programme a pour objectif de favoriser l'émergence de projets permettant de réduire l'empreinte environnementale des entreprises ou d'améliorer leur performance environnementale. Pour l'année 2022, sept projets ont été déposés et cinq ont obtenu le pointage nécessaire pour se voir octroyer la subvention du programme. Par conséquent, Mme Joly présente aux membres du Comité les cinq projets retenus pour l'année 2022 :

1. Stationnement vert et solidaire par COMSEP;
2. Économie circulaire Mauricie+ (Phase IV – Implantation) par Environnement Mauricie;
3. Faire tourner la roue : Collecte de vélos participative par La Cyclerie;
4. Production de terreaux biofertiles – Projet de sensibilisation à la valorisation des matières résiduelles grâce à la création d'un partenariat entre entreprises par le Verger Sainte-Marguerite;
5. Écobyke verre demain par SDF Abrasif inc.

Enfin, Mme Joly explique aux membres du Comité que les nouveaux projets sont priorisés, et que la pérennité du projet est un critère qui est analysé dans la grille de pointage.

6. Présentation sur la valeur écologique des milieux humides

M. Dominic Thibeault rappelle aux membres que le Conseil municipal a adopté le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour répondre à la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui a été faite aux municipalités de procéder au recensement des milieux humides. Il explique que la présentation a pour objectif de décrire les éléments qui influencent la valeur écologique des milieux humides. Ainsi, il présente les principales catégories de milieux humides (marais, marécage, étang et tourbière) et les critères établis par le ministère pour les identifier. De plus, il présente aux membres du Comité la formule utilisée par le MELCCFP qui permet de justifier ou de refuser l'émission d'une autorisation, et qui permet d'établir la valeur pécuniaire de la compensation. Le demandeur d'une autorisation a ainsi l'obligation de compenser, par un moyen financier, la perte des milieux humides et M. Thibeault précise que le coût de la compensation est différent pour chaque municipalité.

Enfin, M. Thibeault présente aux membres du Comité les critères utilisés par la Ville pour identifier les milieux humides d'intérêt pour la conservation : les types de milieux et leur

superficie, la rareté à l'échelle du bassin versant. En somme, il explique que les tourbières de quatre hectares ont été ciblées puisqu'elles ont une valeur écologique élevée et précise que plus le milieu est rare à l'échelle du bassin versant, plus sa valeur écologique sera élevée. Il termine sa présentation en rappelant aux membres que l'évaluation des milieux humides et hydriques demeure une science approximative et qu'il est difficile de connaître avec exactitude le point de référence de ces milieux.

Les membres du Comité discutent de la présentation, de la possibilité que le Comité se penche sur l'analyse des conséquences des nouveaux développements immobiliers sur l'environnement, et M. Thibeault leur explique que le ministère est le seul à pouvoir autoriser ou non des travaux dans les milieux humides. Par conséquent, si un promoteur reçoit l'autorisation du ministère pour le développement d'un projet immobilier entraînant des conséquences sur un milieu humide, la Ville doit respecter cette autorisation.

7. **Discussions sur le mandat d'éthicien dans le dossier du BTI**

L'offre de service est présentée aux membres du Comité et M. Dominic Thibeault explique que l'objectif du mandat n'est pas de se positionner pour ou contre l'utilisation des BTI, mais bien de rédiger un rapport pour aider le Comité à comprendre les différentes opinions sur son utilisation. Il termine en informant les membres que l'éthicien pourrait s'adjoindre de trois étudiants dans le cadre d'une demande de financement par le programme MITACS, et M. Thibeault affirme qu'il s'engage à surveiller l'éthicien pour qu'il demeure impartial dans la réalisation de son mandat.

Les membres du Comité conviennent d'accepter l'offre de service et demandent qu'un suivi soit fait à la prochaine réunion.

Recommandation :

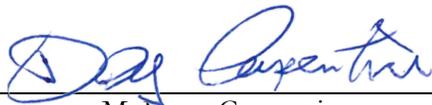
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'octroyer un mandat à l'éthicien pour l'analyse du débat concernant l'utilisation du BTI. Adopté à l'unanimité.

8. **Suivi de dossiers**

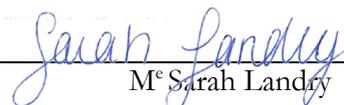
Aucun sujet n'est discuté en suivi de dossiers.

Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 32.



M. Dany Carpentier
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Sarah Landry
Secrétaire administrative aux commissions et
comités